



## MAC (Maintien et actualisation des Compétences) OPERATEUR EN VIDEOPROTECTION

Durée : 31 H

TP RNCP 37879

### PRESENTATION DU METIER

Dans le respect du cadre légal de la vidéoprotection, du code de la sécurité intérieure, des procédures internes au service ou définies par le client, l'opérateur en vidéoprotection assure la prévention des risques en fonction des sites à surveiller.

Dans le respect du cadre législatif et réglementaire, du code de la sécurité intérieure, de procédures internes de l'entreprise et des procédures définies par le client, l'opérateur en télésurveillance assure la protection des sites des professionnels ou des particuliers.

L'accès aux deux activités est réglementé et nécessite une carte professionnelle.

**En vidéoprotection**, l'opérateur visionne, analyse, exploite des images émanant de tout système qui produit des images pour sécuriser des personnes, des lieux, des espaces ou des bâtiments. Il déclenche et suit les différents types d'intervention (alarmes, télésurveillance, astreinte) en vue d'informer les acteurs privés ou publics chargés d'intervenir sur les sites. L'opérateur trace les événements sur le registre prévu à cet effet ou sur une main courante informatisée.

### PUBLIC VISE

Toute personne devant assurer les missions d'Opérateur en vidéoprotection ou de télésurveillance au sein d'une entreprise ou d'un organisme.

**Délai d'accès** : 4 semaines

### PRE-REQUIS

Être titulaire d'une carte professionnelle portant la mention « Opérateur en Vidéoprotection » en cours de validité ou d'une autorisation préalable délivrée par le CNAPS si carte pro n'est plus à jour.

### OBJECTIF DE FORMATION

Renouveler sa carte professionnelle d'Opérateur en Vidéoprotection ou l'obtenir par équivalence pour les agents de prévention et sécurité ayant une carte professionnelle obtenue avant 2018.

Actualisation des connaissances et compétences.

### SECTEUR D'ACTIVITE ET TYPES D'EMPLOIS ACCESSIBLES PAR LE DETENTEUR D'UN DIPLOME D'OPERATEUR EN VIDEOPROTECTION ET TELESURVEILLANCE

Les différents secteurs d'activités concernés sont principalement :

Le secteur privé ouvert ou non au public : service auprès des particuliers (logements individuels ou collectifs), auprès des entreprises (sites logistiques, sites sensibles, commerces, bâtiments tertiaires), transport (trafic routier)

Le secteur public : collectivités (CSU), aéroports et sites portuaires



Les services internes de sécurité (hors incendie): entreprises de grande distribution, de la vente par correspondance et banques.

Les sociétés de gardiennage dans leurs activités de surveillance

Les types d'emplois accessibles sont les suivants :

Agent de sécurité - opérateur SCT1

Agent de sécurité - opérateur SCT2

Opérateur en vidéoprotection

Opérateur en téléassistance

### NIVEAU ET/OU DOMAINE D'ACTIVITE

Niveau IV (Nomenclature de 1969)

Convention(s) : 3196 (convention collective)

Code(s) NSF : 344t - Surveillance, lutte contre la fraude, protection et sauvegarde des biens et des personnes

### FICHE(S) ROME DE RATTACHEMENT

K2503 Sécurité et surveillance privée

K1707 Surveillance municipale

### PRINCIPAUX ELEMENTS DE CONTENU

Module juridique : 7h (distanciel possible)

Module Opérationnel et pratique : 20 h dont 8 h distanciel possible pour l'actualisation des pratiques opérationnelles

Module Prévention des risques terroristes : 4 h

### MODALITES D'ORGANISATION

**Durée totale** minimum **31 H**

S'effectue dans un délai de 24 mois avant l'échéance de la validité la carte professionnelle.

**Effectif minimum et maximum** : De 4 personnes minimum à 12 personnes maximum en présentiel

**Méthodes pédagogiques** : Alternance des méthodes pédagogiques suivantes : les méthodes affirmatives, interrogatives, et les méthodes actives

**Moyens pédagogiques** : Présentations Powerpoint, vidéos, plateformes e-learning, livret pédagogique

Le formateur a à sa disposition tout le matériel de formation nécessaire :

Plusieurs ordinateurs portables (sous Windows)

Les logiciels appropriés

La connexion Internet et à notre serveur

Les supports papiers

Ecrans interactifs



**Moyens techniques :** Installations techniques et pédagogiques d'un organisme agréé par le préfet  
Plateau technique validé par Bureau de la prévention et de la réglementation incendie de Paris

**Liste des matériels et équipements :**

Extincteurs (eau, poudre, Co2) en coupe  
Robinet incendie armé (en état de fonctionnement)  
Tête d'extinction automatique à eau  
Enregistreur des évènements avec possibilité de lecture  
Blocs d'éclairage de sécurité, permanents et non permanents  
Appareils émetteurs-récepteurs (1 jeu), modèle de points de contrôle de ronde  
Système de sécurité incendie de catégorie A raccordé à des DAS  
Divers détecteurs d'incendie, déclencheurs manuels  
Modèle de coupure d'urgence (électrique, porte automatique etc...)  
Un volet de désenfumage équipé de son système de déclenchement  
Un clapet coupe-feu équipé

Informatique : notion de réception d'une alarme provenant d'un système informatique (prise en compte, traitement)  
Emploi du téléphone (réception, appel)  
Téléphones urbains (filaires)  
Registre de prise en compte des évènements (heure, motif, localisation, traitement)  
Modèles d'imprimés : registre de sécurité, permis de feu, autorisation d'ouverture, consignations diverses  
Main courante papier et électronique  
Caméras extérieures PT2 avec zoom optique, caméras  
Ecrans vidéoprotection  
Capteur d'ouverture de porte, fenêtre connectée  
Alarme anti-intrusion  
DATI (Dispositif d'alarme pour travailleur isolé)  
Interphone  
PCS avec logiciel  
Serveur de stockage vidéo  
Badges

Système d'analyse vidéo (détecteur intrusion)  
Logiciel de gestion des alarmes  
Films et vidéos sur l'évolution d'un feu dans une pièce  
Films/vidéo/CD Rom sur un sinistre réel  
Ouvrages en relation avec la matière enseignée  
Plusieurs jeux de plans  
Matériel informatique avec logiciels adaptés (création de planning, création de budget, etc.)  
Système informatisé de réponses pour la réalisation de l'épreuve QCM

**Qualification des formateurs :**

Les formateurs ont deux années à minima d'expérience dans le domaine de la surveillance humaine ou du gardiennage par des systèmes électroniques de sécurité ou de la formation à cette activité, ou dans le domaine de la sécurité publique et d'une attestation de formateur, et titulaire d'une carte professionnelle de formateur.

Ou

Les formateurs sont titulaires du niveau de qualification : Formateurs titulaires d'un diplôme ou d'un certificat en lien avec le domaine de la Télésurveillance humaine ou du gardiennage par des systèmes électroniques de sécurité et d'une attestation de formateur, et titulaire d'une carte professionnelle de formateur.

Le centre de formation IFPS s'assure du maintien et de l'actualisation des compétences des formateurs.

**EVALUATION FORMATIVE**

Questionnaire final d'évaluation pour chaque module.

Une attestation de suivi de stage de Maintien et d'actualisation des compétences MAC est délivrée à l'issue de la formation.

**ACCESSIBILITE**

Formation accessible aux personnes en situation de handicap, aménagement possible  
consulter notre référent handicap

**SUITE DE PARCOURS**

Evolution possible vers la télésurveillance

Débouchés : Entreprises privées de vidéoprotection, centres de supervision urbaine, Police municipales

Taux d'insertion à l'issue de la formation : 95 %